

INFORMATION IMPORTANTE

Nontron le 15/11/ 2015

CONVOCATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers Adhérents et Amis,

Conformément aux articles 16,17 et 20 des Statuts du CLUB DES AMIS DU COLLEY actuellement en vigueur, vous êtes prié d'assister à :

L'Assemblée Générale Extraordinaire

Qui se tiendra le :

SAMEDI 13 FEVRIER 2016 à 14 h 30 précises

**Dans les locaux de la Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers cedex.**

ORDRE DU JOUR :

Adoption des Nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur du Club des Amis du Colley,

Tels qu'ils ont été soumis et examinés par la SCC et entièrement re-rédigés et refondus par le Comité du CAC pour répondre aux prescriptions de la Fédération, suite à la refonte de ses propres statuts et aux exigences du Ministère de tutelle .

Le texte complet des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur est publié in extenso, pour que chacun puisse en prendre connaissance, en annexe du procès verbal de la réunion de comité du 18/07/2015, publié dans le présent numéro 119 de la revue du CLUB

NB/ Nous vous rappelons que pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Extraordinaire doit enregistrer la présence du quart des sociétaires, à jour de leur cotisation 2016, adhérents à notre Association depuis six mois au moins à la date de l'AG soit donc depuis le 13 Aout 2015 au moins. Les modifications sont adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des présents.

Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas réunies, les adhérents sont également convoqués par la présente à une Assemblée Générale Ordinaire où les modifications de statuts sont adoptées à la majorité simple des présents ;

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Samedi 13 Février 2016 à 15 Heures

Dans les locaux de la SCC 155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°/Adoptions des nouveaux statuts et du règlement intérieurs du Club des Amis du Colley

2°/Rapport moral du Président pour l'année 2015 ;

3°/Rapport d'Activité du Secrétaire pour l'année 2015 ;

4°/Rapport et Bilan financier de la Trésorière ; Quitus de gestion de l'année 2015 ;

5°/ Validation de la Cooptation d'Odile Foy ;

6°/ Questions diverses s'il y a lieu.

Dans le souci de participer efficacement à cet important moment de la vie du Club, pensez dès à présent à renouveler votre cotisation pour 2016, auprès de la trésorière, Sylvie Dancoisne, La Groie, 72300 Parcé sur Sarthe

***Le Président
Jean Paul Kérihuel***

***Le Secrétaire Général
Philippe Lalanne de Jonquel***